

## Rapport de la Commission des finances de Mont-la-Ville:

### Préavis Municipal N°05/2023

#### Demande de crédit de CHF 390'000.00 TTC pour la réfection de la ruelle à Grand-Pierre et du solde de la route de l'Epine

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie les 15 et 23 novembre dernier afin d'examiner le préavis municipal 05/2023 concernant la demande de crédit de CHF 390'000.00 TTC pour la réfection de la ruelle à Grand-Pierre et du solde de la route de l'Epine.

Ce projet s'inscrit dans la planification des travaux de mise en séparatif des eaux selon le plan d'investissement proposé par la Municipalité pour la législature 2021-2026. Ces travaux permettront de finaliser la route de l'Epine et de se raccorder à la première partie débutée en 2022.

Les travaux ont pour but de réfectionner et de mettre en conformité la distribution de l'eau, la mise en séparatif des eaux claires et usées ainsi que la défense incendie et l'éclairage public. La remise à neuf de l'entier de la chaussée sur ces tracés sera également réalisée. Les travaux seront réalisés début 2024 pour une durée d'environ 4 mois.

Il faut aussi relever qu'un montant de CHF 11'000.00 sera destiné à l'étude préliminaire des travaux prévus, en 2025, au quartier des Condémines -dessous. De plus, il inclut aussi une réserve de 10% pour divers et imprévus.

L'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) participera financièrement par le biais d'une subvention.

#### Financement et amortissement

Génie civil- Travaux entretien routier TTC	CHF 74'000.00
Marquage et signalisation	CHF 5'000.00
Honoraires	CHF 10'500.00
Total des travaux d'entretien routier TTC	CHF 89'000.00

Un montant de 60'000.00 (environ 70%) sera pris en charge par les dépenses thématique. Le solde de CHF 29'000.00 restera à la charge de la commune.

Afin de bénéficier de ce retour financier, ces travaux doivent être financés sur une année et comptabilisés sur le compte de fonctionnement. Le financement serait assuré par un emprunt bancaire au meilleur taux.

Le solde des travaux est réparti comme suit :

- Canalisations	CHF 124'000.00
- Eau potable	CHF 157'500.00
- Eclairage public	CHF 19'000.00
- Total	CHF 300'500.00

Ces montants seraient financés par un emprunt bancaire et amorti selon les nouvelles normes du modèle comptable harmonisé (MCH2), celui-ci permet des amortissements d'une plus grande durée en fonction de leurs natures. Ces nouvelles normes d'amortissement sont obligatoires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 indépendamment de la mise en place par la commune du nouveau plan comptable

Canalisation sur 60 ans	CHF 2'100.00/par an
Eau potable sur 60 ans	CHF 2'600.00/par an
Eclairage public sur 40 ans	CHF 500.00/par an

Il est prévu de financer ces travaux au moyen d'un emprunt bancaire afin de bénéficier du retour de péréquation sur l'année comptable 2025.

Toutefois, la commission des finances relève que ces travaux réalisés sur le réseau d'eau et d'épuration impacteront fortement et durablement dans le futur, le montant des taxes affectées

Au vu de ce qui précède la commission des finances recommande au Conseil général de Mont-la-Ville de

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le point 3 du présent préavis :
2. De lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 390'000.00.- au maximum ;
3. De financer cette dépense de la manière suivante :
  - Retour de la péréquation intercommunale : CHF 60'000.00
  - Pris en charge par la trésorerie courante et ou d'un emprunt bancaire de CHF 29'000.00
  - Emprunt bancaire : CHF 300'500.00
  -
4. de prendre en charge les dépenses relatives aux travaux routiers par le compte de fonctionnement en 2024, soit :
  - Compte 4300.314.11 « Entretien des routes et chemins » : CHF 89'500.00
  - Compte 2200.452.08 « Dépassement charges thématiques » : CHF 60'000.00
5. d'amortir le montant de CHF 300'500.00 pour les travaux liés aux égouts, à la route (hors dépenses thématiques), à l'eau potable et l'éclairage public à raison de CHF 5'200 par année, selon le détail ci-dessous :
  - Canalisations sur 60 ans : CHF 2'100.00
  - Eau potable sur 60 ans : CHF 2'600.00
  - Eclairage public sur 40 ans : CHF 500.00
6. de rembourser l'emprunt bancaire (CHF 300'500.00) sur une durée de 60 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Pour la Commission, Le rapporteur : Grégory Gabriel

Eliane Zurcher

Gabor Fonyodi

Denis Rochat

Sylvain Marino